



A.S.C.C CHAGNY

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE FOOTBALL

ARTICLE 1 : Activité

Le club de l'A.S.C.Chagny anime et contrôle les entraînements et les matchs placés sous la direction d'éducateurs diplômés ou en formation. Nous fixerons notre capacité d'accueil en fonction du nombre d'encadrants et de leurs disponibilités.

ARTICLE 2 : Conditions d'admission

L'école de Foot est ouverte aux jeunes, garçons ou filles, de plus de 5 ans. Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité, une photo, une fiche de renseignement dûment remplie et une participation sous forme de cotisation seront demandés au moment de l'inscription.

- **APTITUDE** : Le postulant ne doit pas être dispensé d'éducation physique pour quelque motif que ce soit dans son établissement scolaire.
- **ENGAGEMENT** : Le jeune doit suivre les entraînements très régulièrement. Les parents sont priés de veiller à l'assiduité de leur enfant.

Pour les enfants entrant pour la première fois à l'école de foot, une période d'essai de deux semaines sera proposée durant laquelle le montant de la cotisation ne sera pas versé en banque.

ARTICLE 3 : Horaires

La durée et la période des séances de travail sont déterminées suivant le rythme scolaire, sauf cas particuliers : journées continues, stages, tests d'évaluation.

Les entraînements auront lieu aux jours et aux heures affichés au club.

Les enfants devront respecter ces horaires. Ils devront arriver au stade 15 minutes avant l'heure de chaque séance de travail.

Le club ne saurait être tenu responsable dans le cas où un accident se produirait en dehors de l'horaire précisé.

Si votre enfant a un empêchement, nous vous prions de prévenir dès que possible le responsable ou l'éducateur concerné. Pour les rencontres du week-end, il en est de même si votre enfant est convoqué. Prévenir au plus tard le vendredi soir, sauf cas de force majeure.

Si une séance est annulée, l'éducateur préviendra les parents à l'avance.

Si une séance est interrompue, l'éducateur assurera la garde des enfants jusqu'à l'heure initialement prévue de fin de séance.

ARTICLE 4 : Equipements à prévoir

L'entraînement :

- 1 maillot,
- 1 short (de préférence autres que ceux donnés par le club pour les matches)
- 1 paire de bas (chaussettes de foot),
- 1 paire de protège-tibia,
- 1 coupe vent,
- 1 paire de gants (par temps froid),
- 1 paire de chaussures de Football à crampons (moulés de préférence),
- 1 paire de chaussures de Tennis (pour le travail en salle), des sous vêtements de rechange,
- 1 nécessaire de douche,

- 1 bouteille d'eau (ou mieux un bidon de 50 cl)

Le match :

- L'équipement fourni par le club (short, bas et maillot),
- Éventuellement le coupe vent ou survêtement du club,
- 1 paire de chaussures de Football propre,
- 1 coupe vent,
- 1 paire de gants (par temps froid),
- Des sous vêtements de rechange,
- 1 nécessaire de douche.

EVITER DE VENIR AU STADE DEJA EN TENUE DE FOOTBALLEUR

La douche est fortement conseillée par mesure d'hygiène, nous nous attachons à ce que tous prennent la douche après les entraînements et les matchs.

L'entretien du corps fait partie intégrante du sport, donc même si votre enfant habite à 50 mètres du stade, il devra se doucher, sauf bien entendu, s'il y a contre-indication (rhume, vaccination, etc.).

Pour faciliter les restitutions en cas de perte ou d'oubli, les équipements ou affaires personnelles devront être marqués au nom de votre enfant.

Nous vous conseillons de laisser à la maison tous les objets de valeur (bijoux, argent, etc.).

La responsabilité du club ne sera être engagée en cas de perte de dégradation ou de vol.

ARTICLE 5 : Transport

Chaque parent assure le transport de son enfant à l'entraînement et aux matchs. Il remet personnellement l'enfant à l'éducateur.

Dans le cas où un parent transporterait d'autres enfants, celui ci doit impérativement être assuré pour ce type de transport.

Les jours de match, chaque parent doit s'assurer auprès de l'éducateur du mode de transport de son enfant s'il ne l'assure pas lui même.

L'éducateur devra annuler le déplacement si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

ARTICLE 6 : Attitude

Nous demandons de la part des enfants la plus grande correction envers leurs camarades et toutes les personnes présentes au stade (éducateurs, dirigeants, arbitres, spectateurs, etc.).

Le non respect de ce règlement sera signalé aux responsables légaux de l'enfant. En cas de récidive, une sanction allant du simple avertissement à l'exclusion pourra être prise par le comité directeur du club.

- Ayez une attitude positive vis-à-vis de votre fils ou fille et de ses partenaires de jeu.
- Ne le privez pas de Football pour le punir si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants, vous priveriez l'équipe.
- Allez le voir jouer, soutenez son équipe, mais laissez son éducateur diriger l'équipe !
- Entretenez sa motivation en parlant avec lui d'une manière positive, de son éducateur, de ses camarades, de son match, de ses progrès.
- Sachez l'encourager si c'est un enfant réservé mais sachez aussi le tempérer si c'est un enfant excessif.
- Impliquez-vous dans la vie de l'équipe et du club.

Il se peut que les conditions dans lesquelles évolue votre enfant ne vous permettent pas d'avoir cette attitude positive, alors parlez-en avec un responsable du club.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Une réunion de parents sera programmée afin vous faire découvrir l'organisation de l'Ecole de Football.

Le responsable de l'Ecole de Football

Le Président de l'A.S.C.C